



Reconnaissance d'un formateur

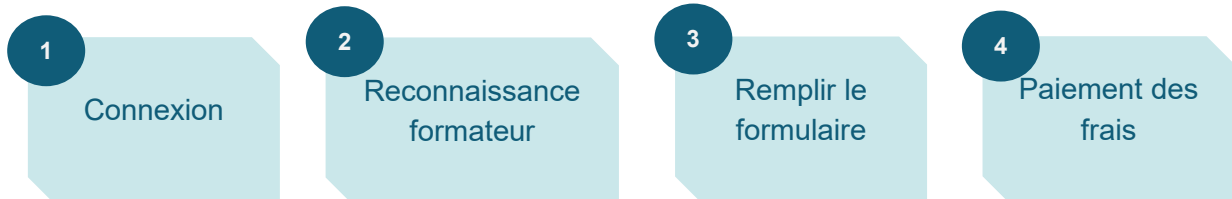
➤ **MISE EN CONTEXTE** : Pour qu'un formateur soit reconnu par la ChAD, il doit :

1. Présenter un minimum d'un an d'expérience dans la matière enseignée;
2. Détenir une expérience de 100 heures d'animation de formation ou cumuler 21 heures d'apprentissage en méthode de transmission des connaissances (telle que la formation des formateurs).

La ChAD reconnaît aussi des experts de contenu ou conférenciers qui présentent un minimum d'un an d'expérience dans la matière enseignée.

Un formateur doit lui-même présenter une demande de reconnaissance à la ChAD. Cette procédure explique pas à pas les étapes pour procéder à la reconnaissance d'un formateur.

➤ PROCESSUS



MARCHE À SUIVRE

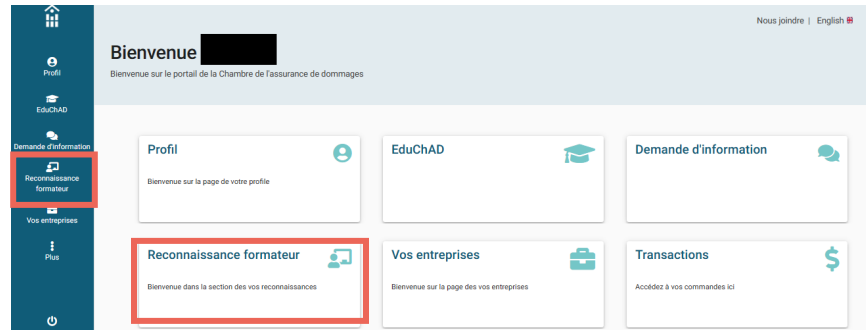
1. **Se connecter au Portail de la ChAD à portail.chad.ca. Au besoin, suivre la [procédure de connexion](#).**

The screenshot shows the login page for the ChAD portal. At the top, there is the ChAD logo and the text 'CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES'. Below this, the heading reads 'Se connecter au Portail de la ChAD'. There are two input fields: 'Adresse e-mail' and 'Mot de passe'. A green 'SE CONNECTER' button is positioned below the password field. At the bottom right, there is a small link that says 'Mot de passe oublié?'.

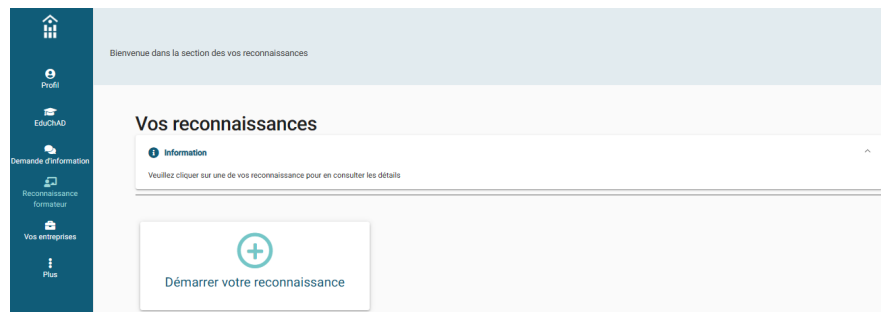


Fiche Public visé : formateur

2. Cliquer sur « Reconnaissance formateur ».



3. Cliquer sur « Démarrer votre reconnaissance ».



4. Cliquer sur « Reconnaissance formateur », puis préciser le type de formateur parmi les trois options disponibles (formateur, expert de contenu, conférencier). Ensuite, cliquer sur « Nouvelle reconnaissance » en bas à droite.

Démarrer une nouvelle reconnaissance

Reconnaissance

Reconnaissance formateur

Catégorie

Formateur

Expert de contenu

Conférencier



5. Remplir toutes les sections du formulaire de reconnaissance. Chaque fois qu'une section est remplie, cliquer sur « Suivant » pour passer à la prochaine.

a. Information

1 Informations

Bienvenue dans la section relative à la reconnaissance des formateurs.

1 Pour qu'une formation soit reconnue par la CHAD, celle-ci doit être donnée par un formateur reconnu par la CHAD. Celui-ci peut agir en tant que formateur autonome ou par l'entremise d'un organisme dispensateur d'activités de formation.

Pour être reconnu, un formateur doit cumuler 1 an d'expérience dans la matière enseignée et respecter l'une des conditions suivantes :

- cumuler 21 h de formation en méthode de transmission des connaissances ;
- détenir 100 h d'expérience à titre de formateur.

Un conférencier d'un jour ou un expert de contenu peut être reconnu si le critère suivant est respecté :

- cumuler 1 an d'expérience dans la matière enseignée.

SUIVANT

b. Renseignements personnels

Si la personne est certifiée, les informations de cette section ne sont pas modifiables puisqu'elles proviendront de l'AMF.

c. Formations académiques

Pour ajouter une formation, cliquer sur « Ajouter une formation » et inscrivez les informations demandées à l'écran (l'institution d'enseignement, le diplôme obtenu, la concentration choisie et l'année d'obtention du diplôme). Cliquez sur « Valider » pour enregistrer les informations.

Veillez ajouter tous les diplômes pertinents à votre demande de reconnaissance. Vous pouvez ajouter autant de diplômes que nécessaire.

3 Formations académiques

Vos diplômes obtenus

Institutions	Diplômes	Concentration	Année d'obtention
Ce document a été enregistré pour la dernière fois le : À l'instant			

PRÉCÉDENT

AJOUTER UNE FORMATION

SUIVANT



Vos diplômes obtenus

Institutions	Diplômes	Concentration	Année d'obtention
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	Baccalauréat	Sciences humaines	2022

d. Emplois

Pour ajouter un emploi, cliquer sur « Ajouter un emploi » et inscrivez les informations demandées à l'écran (nom de l'employeur, date de début d'emploi et la description du poste).

e. Expériences

Indiquez l'expérience possédée par le formateur, soit 100 heures d'expérience dans la matière et/ou 21 heures de formation de formateurs et inscrivez les détails de vos expériences selon les informations demandées à l'écran.

N'oubliez pas : indiquez aussi vos expériences en lien avec les emplois listés à l'étape précédente.

Veillez joindre tout document pertinent qui pourrait servir à détailler l'expérience du formateur.

f. Autres ordres et associations

Pour ajouter un ordre ou une association, cliquez sur « Ajouter un ordre ou une association » et inscrivez les informations demandées à l'écran (nom de l'organisation, le numéro de licence).

g. Déclaration de culpabilité

Répondez à la question « Avez-vous déjà fait l'objet d'une sanction disciplinaire par un ordre professionnel ? ».

h. Engagement

Bien lire les conditions et cocher pour confirmer l'engagement.



Engagement d'exactitude

Information

En tant que responsable de cette demande de reconnaissance, je m'engage à :

- respecter le Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de l'assurance de dommages;
- m'assurer que le ou les formateur(s) posséd(e)(nt) les compétences requises pour offrir la formation;
- m'assurer qu'aucune information contraire aux lois et aux règlements régissant l'assurance de dommages ne sera transmise pendant la formation;
- ce que la formation demeure conforme au résumé du guide d'animation du formateur (plan de cours) présenté lors de la demande de reconnaissance;
- ne pas utiliser la formation pour faire la promotion d'un produit;
- ne pas faire de publicité fautive, trompeuse ou susceptible d'inclure les participants en erreur;
- indiquer le nombre d'UFC, la ou les catégorie(s) et le No de reconnaissance lors des publicités relatives aux formations reconnues, et afficher le logo UFC;
- faire signer, à la fin des formations en salle, une liste de présence aux participants ayant assisté à la totalité de la formation;
- soumettre les participants, lors des formations asynchrones, à une évaluation sommative dont la note de passage est de 60% ou plus;
- attester les présences sur EduChAD dans un délai de 30 jours suivant la séance et téléverser la liste de présence ou le rapport de complétion;
- remettre une pièce justificative attestant de la réussite ou présence à la formation des participants dans les 30 jours suivant la tenue de l'activité;
- inclure, dans une formation asynchrone, des fonctionnalités assurant le contrôle de sa durée et qui soumettent le participant à des activités d'apprentissage actives.

En cochant cette case, vous consentez à l'engagement.

PRÉCÉDENT

SUIVANT

i. Paiement

Vous pouvez choisir le paiement par chèque, par carte de carte de crédit ou virement bancaire.

Produit	Quantité	Prix unitaire (CAD)	Rabais (CAD)	Montant (CAD)
Frais d'analyse - Formateur (non remboursable)	1	60,00 \$	0,00 \$	60,00 \$
			Sous-total	60,00 \$
			TPS	3,00 \$
			TVG	5,99 \$
			Total	68,99 \$

Méthode de paiement

- Carte de crédit
- Chèque
- Virement bancaire

6. Cliquer sur « Soumettre ».